Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20250925-7_2025VII591-DE
Reçu le 29/09/2025

Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation 19 septembre 2025 — Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 19 septembre 2025 — Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes MITTELETTE-ROUISSI, MM. PRAT, LACOMME, VELAY, Mme MAUGÈRE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes EYHERABIDE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Ont donné pouvoir : Mme Sylvie BARBERI à Mme Cynthia TRIMBOUR
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Laurie FILLATRE à M. Bernard JACQUET,

Absents excusés : Mmes Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2025 / VII / 5 – 9.1 Modification du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2021/VI/10 – 9.1 du Conseil municipal du 21 octobre 2021 approuvant le projet éducatif de la commune,
VU la délibération n° 2023/VIII/8 – 9.1 du Conseil municipal du 6 juillet 2023 approuvant les termes du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs,
VU le projet de règlement de fonctionnement des accueils de loisirs, tel que présenté à l'assemblée dans sa version 8,
CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en concordance le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs avec l'organisation mise en place,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes du règlement intérieur des accueils de loisirs présenté à l'assemblée,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents

MAIRIE DE CERNY (Essonne)

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

Publié le 29/09/2025

Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20250925-7_2025VII591-DE
Reçu le 29/09/2025